DLP 31-8-83224158

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication périodique de la Circonscription PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR, CORSE

- MINISTERE DE L'AGRICULTURE - - SERVICE de la PROTECTION des VEGETAUX -

STATION D'AVERTISSEMENTS : Ancienne Conserverie de CASAMOZZA, LUCCIANA 20290 - BORGO
Abonnement annuel : 65 Fr. à Régisseur recettes D.D.A. VAUCLUSE - MARSEILLE 9660 74 V

Imprimerie de la STATION de CASAMOZZA - Directeur gérant Pierre DUFFAUD - CPPAP n° 1769 A-D

Edition Speciale Corse

BULLETIN N° 17 DU 29 AOUT 1983.

VIGNE

. Pourriture grise

Des foyers de pourriture grise sont visibles dans de nombreux secteurs de la Plaine Orientale. En zones traditionnelles, cette maladie est plus rare. Les conditions climatiques de la semaine passée sont tout à fait favorables au développement de ce champignon. Il est nécessaire d'intervenir dès maintenant dans toutes les zones sensibles en utilisant de préférence les Matières actives suivantes :

Procymidone (Sumisclex), Iprodione (Rovral, Kidan), Vinchlozoline (Ronilan)

Pour obtenir un maximum d'efficacité avec ce traitement, il faut bien viser les grappes. Dans ce but, il convient :

- d'effeuiller au niveau des grappes avant le traitement.
- de supprimer les jets supérieurs de la machine. Les jets inférieurs viseront les grappes de bas en haut.
- de concentrer le produit. Pour cela, utiliser la quantité de produit commercial nécessaire à l'ha, dans un volume de bouillie de l'ordre de 100 l/ha.

. Tordeuse de la grappe.

Le vol de 3eme génération se termine. Les pontes déposées ont été faibles dans la plupart des secteurs. En zones traditionnelles, sauf dans le CAP, le vol a été nul. N'envisager un traitement curatif que si 10 % des grappes ont été touchées.

ARBRES FRUITIERS

. Tordeuse orientale du pêcher.

Le vol s'est nettement intensifié depuis quelques jours. On peut intervenir sur les variétés tardives destinées à être récoltées vers le 15 Septembre, avec les Matières actives suivantes :

- Azinphos, Fénitrothion, Fenvarelate, Méthidathion, Parathion, Phosalone : interdit 15 jours avant récolte.
- Carbaryl, Méthomyl, Mévinphos : interdit 7 jours avant récolte.
- Deltaméthrine, Dichlorvos : interdit 5 jours avant récolte.

TRAITEMENT DES FRUITS APRES RECOLTE (Pommes et Poires) -

Contre les maladies de conservation sont utilisés (en grammes de matière active par hectolitre) :

- Bénomyl (Benlate) : 50.
- Thiabendazole (Decco 60 T, Tébuzate) : 90 en pulvérisation, 280 en trempage.

Contre l'échaudure (Scald)

- Ethoxyquine (Rexoquine Decco, Stop-Scald, Xédaquine) : 175.

La Diphénylamine, non autorisée en France, fait actuellement l'objet d'une dérogation temporaire uniquement pour les fruits destinés à l'exportation.

Les fruits traités ne devront pas comporter plus de 3 mg/Kg (ppm) de résidus de Diphénylamine.

Aucun lot destiné au marché intérieur français ne devra être traité avec ce produit.

CULTURES MARAICHERES

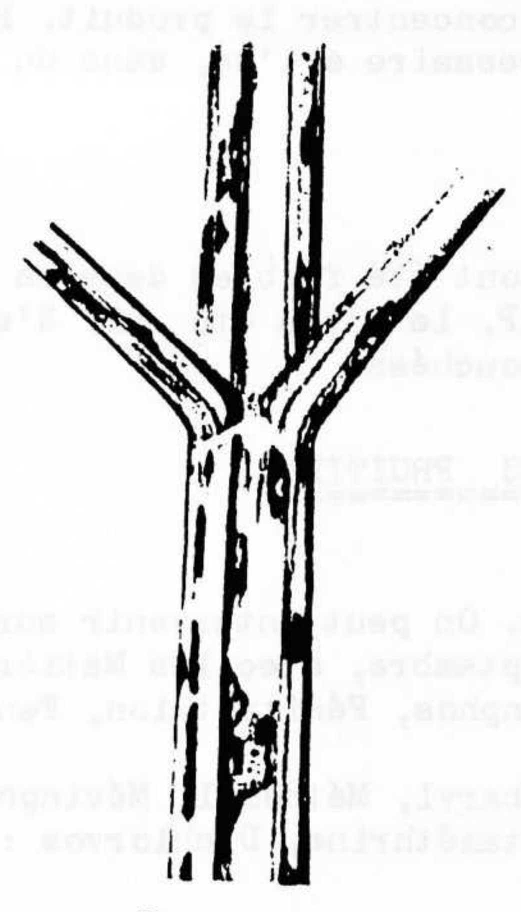
. Septoriose du celeri.

Effectuer un premier traitement aux environs du 29 Aout

Matières actives utilisables : Chlorothalonil, Mancozèbe, Captafol et leurs associations avec Carbendazine ou Bénomyl.



face inférieure



Dégâts sur tige